VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES AL'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN,

Geo. St. Paul. **Geo. St. Paul.** **Geo. St. Paul.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de PHILIP FELIX HERWIG—No 81.618—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

JEUDI, le 24 JUIN 1909, a Midi, a la Bourse des Proprietes Foncieres, No 811 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté du 16 Avril 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit :

PAROISSE ST-TAMMANY.

"HERWIGG'S BLUFF"

La magnifique location, contenant 20 acres plus ou moins et connue comme "Herwig Bluff", ensemble avec bâtisses et ameliorations qui s'y trouvent.

Vingt acres borné sur le Nord par la propriété Crawford. Est par "Old River" ouest par A. Provost, sud par les terres de Kantz et connue aussi comme la vieille place Cooper.

LA "FLETCHER PLACE".

Lot 3 de la section 6, corporation 8, étendue 15 Est contenant 40 acres, plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et ameliorations qui s'y trouvent, connue comme la vieille Place Fletcher.

LA SWENSON PLACE,

entre la Station de la Rivière aux Perles et Slidell, contenant 80.23 acres, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant de et décrit comme E. 1|2 de la N. W. 1|4 de la section 30 corporation 8 sud, étendue 15 Est, St Helena Meridian, en la paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, contenant 80.23 acres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, acquis par le vendeur de P. H. Herwig (John Swenson) par U. S Homestead certificat No 7931.

DEUX ETENDUES DE TERRE DANS LA PAROISSE ST-TAMMANY PRES DE COVINGTON, LNE.

Elégante addition du faubourg de la ville de Covington connue comme Pinedale, environ un mille de la Maison de Conr. et sur la New Orleans Great Northern Railroad.

1. Toute certaine étendue ou parcelle de terre, située dans la paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, et plus complètement décrite comme suit (les lignes s'étendant comme suit): Commençant au piquet No 1, le coin N. E. de la section 38 Tp. 6. S. de R. 11 Est sur la ligne borne de l'ouest de la section 45, marqué pour arbre de témoin et 8" water oak sur le côté Est de la branche, Sud 64 degrés W 38 links, de là Sud 54 degrés 30 W. 12 chaines et 11 lien au piquet No 2 arbre témoin à 24" cypre Sud 45 degrés E 53 liens de la Sud 35 degrés 30' E. 39 chaines et 73 liens au piquet No 3 sur le borne Nord des terres de Levy en Wire Fence, arbre témoin en 18" pine Nord 40 degrés W. 42 liens 42 liens, de là au long du wire fence Nord 51 degrés E 12 chaines et 29 liens au piquet No 4 près du coin N. E. du fence sur le côté Ouest de Greenlaw's Railroad (ceci est au piquet de Railroad No 56); de là au long du côté Ouest du Railroad Nord 28 degré (vingt-huit degrés) W. 20 (vingt-huit degrés) No 20 Chaines et 39 liens au piquet No 5 sur le côté Ouest, 20 pieds du centre de la Green law Railroad et sur le coin Sud de la section 45 de la Greenlow Railroad, et sur la borne Sud de la 30' W. 2 chaines au piquet No 6 étant le vieux coin sud-ouest de la section 45, arbre de témoin à 24" pin. nord à degrés No 47 liens de là au long la ligne de borne Ouest de ladite section 45, 18 chaines et 70 liens à l'endroit du commencement; ledit étendue de tere contient 50 (cinquante) acres plus ou moins et est située dans la portion Nord de réclamation privée, section 38 T. C. S de R. 11. Est d'après un arpentage fait par J. M. Yates, paroissee, le 9 novembre 1904.

2. Toute cette étendue ou parcelle de terre située dans la paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, étant la portion du nord de réclamation privée section 38, corporation six, sud de l'étendue onze est Greensburg, district de la Louisiane, et étant environ un mille nord de la ville de Covington dans ladite paroisse et Etat. Les lignes s'étendant comme suit: Commençant au piquet arbre témoin 24" cypre sud 45 degrés E 53 liens sur la borne du nord de ladite section 38, ce piquet de départ est de douze chaines et 11 liens Sud 54 degrés 30" Ouest du coin Nord Est de ladite section 38, de là Sud 54 degrés 30 Ouest, 12 chaines et 2 liens à un piquet (A) en barrière il de fer, en ligne de berne Sud de la Scullan Place (pas d'arbre près), delà Sud 35 degrés 30' Est 23 chaines et 14 liens au piquet (B) sur la borne Nord des terres de Smith, delà Nord 78 degrés E. une chaine et 24 liens au piquet (C) Smith's coin N. E. (arbre témoin en 18" pine Nord. 63 degrés 30' Ouest 9 liens; de là Sud 25 degrés E. 16 chaines et 60 liens au long de la borne E-t de Smith au piquet (D) dans le coin Nord Est du pâturage de Levy, de là Nord 51 degrés E. 12 chaines et 99 liens, au piquet (33") sur la ligne de borne nord de terre de Levy en "wire fence" arbre témoin en 18" pine nord 40 degrés W. 42 liens, de là nord 35 degrés 30' ouest 39 chaines et 73 liens au long de la borne ouest des 50 acres déjà achetés par l'acquéreur de ces vendeurs à l'endroit du commencement. La dite étendue de terre contient 50 acres plus ou moins le tout d'après un plan d'arpentage fait par J. M. Yates, voyer de paroisse, le 9 novembre 1904.

Ladite propriété est est sujette à une dédication de parte pour les rues tracées sur le plan déposé en l'étude du commis de cour de la paroisse St-Tammany.

1977 acres de terre dans la portion sud est de la paroisse de St-Tammany décrite comme suit:

160.00 acres N. W. 1|4 section 29 corporation 8 sud, étendue 15 est, acquis par P. F. Herwig de William McKinney par U. S Homestead Certificate No 198.

80.00 acres N. 1|2 de S. W. 1|4 section 20, corporation 8 Sud, étendue 15 Est acquis par P. F. Herwig de William McKinney par patente de l'Etat de la Louisiane No 554.

79.70 acres W. 1|2 de N. W. 1|4 de la section 20, corporation 8 Sud, étendue 15 Est, acquis par P. F. Herwig de William McKinney, par patente de l'Etat de la Louisiane No 851.

40.05 Acres S. E. 1|4 de S. E. 1|4 Section 18, corporation 8 Sud, étendue 15 Est, acquis par P. F. Herwig de William McKinney, par patente de l'Etat de la Louisiane No 2 424.

120.39 Acres W. 1|2 de S. W. 1|4 de la section 7 corporation 8 Sud, étendue 15 Est, acquis par P. F. Herwig de William McKinney par patente de l'Etat de la Louisiane No 2 464.

95.82 Acres, lots 1 et 6 et N. E 1|4 de N. 1|4 de la section 6, corporation 8, Sud, étendue 15, Est, acquis par P. F. Herwig par patente de l'Etat de la Louisiane No 2462.

600.34 acres E. 1|2 de N. W. 1|4 W. 1|2 de N. E. 1|4 de la section 36, corporation 7 sud, étendue 14 est et S. W 1|4 de S. W. 1|4 de la section 6 et N W. 1|4 de N. W. 1|4 et E. 1|2 de W. 1|2 et S. W. 1|4 de S. E. 1|4 de la section 7 et N. E. 1|4 de la section 18, corporation 8 sud, étendue 15 est, acquis par P. F. Herwig par patente de l'état de la Louisiane No 2902.

518.91 acres S. W. 1|4 de N. W. 1|4 de la section 17. S. W. 1|4 de la section 17 E. 1|2 de N. W 1|4 et N. 1|2 de S. E. 1|4 et E. 1|2 de N. W 1|4 section 18, corporation 8 sud, étendue 15 est, acquis par P. F. Herwig par patente de l'état de la Louisiane No 2903.

118.12 acres W. 1|2 de S. W. 1|4 et le lot numérotés six de la section 6, corporation 9 sud, étendue 15 est, acquis par P. F. Herwig par U. S. Certificate No 10.449.

163.60 acres N. W. 1|4 de N. W. 1|4 et lots numérotés deux, trois, quatre, cinq et sept de la section 6 corporation 9 sud, étendue 15 Est, acquis par P. F. Herwig par U. S. Certificate No 10.586.

TERRES SUR LA RIVIERE BOGUE CHITTO

Paroisse St-Tammany

500.00 acres de terre étant et s'étendant situé dans la paroisse St-Tammany dans l'Etat de la Louisiane, sur la côte ouest ou sud de la rivière Bogue Chitto, borné au nord par ladite rivière, sud par les terres de Orphy Taylor, ouest par les terres de Mme. N. E. Kimball et sur l'est par les terres publiques, étant une portion d'une grande etendue de terre acquise par le vendeur de P. F. Herwig (Joseph Sharp) par achat de Orphy Taylor le 21 novembre 1865.

614.00 Acres de terre, s'étendent et étant situé sur le fleuve Bogue Chitto, en partie dans la Paroisse St Tammany, et en partie en la Paroisse Washington et borné sur le nord par ledit fleuve Bogue Chitto. Est par des terres autrefois appartenant à Hezekiah Thompson et maintenant appartenant à H. H. Smithon, le sud et l'ouest par des terres vacantes, acquis par le vendeur de P. F. Herwig (George Sharpe) de Joseph Sharpe, et autres, le 11 fevrier 1882 étant originalement 640 acres moins la réserve suivante, à savoir: Un acre maintenant servant comme cimetière et vingt cinq (25) acres vendu à James Sharp, étant situé dans le coin sud-ouest de ladite étendue et sur laquelle ledit James Sharp maintenant réside.

640.00 acres, étant une certaine section de terre dans la paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane et bornée comme suit: Sud le nord par la rivière Bogue Chitto, sur le sud par des terres publiques, sur l'ouest par des terres appartenant à Joseph Sharpe, sur l'est par des terres de Matthew Holliday, contenant 640 acres, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, acquis par le vendeur présent de P. F. Herwig (Mme Elizabeth Simpson, épouse de William C. Warren) de Emanuel Taylor, le 17 juin 1884.

150,00 acres étant un quart de la section de 160 acres de terre (moins 10 acres en face de la résidence de W. D. King, receveur, par le vendeur), situés sur la rivière Bogue Chitto, dans la paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, étant la demie (1|2) section indivisée sur la "Spanish Head Eight" Nos 41 et 45, laquelle terre est bornée sur le nord par la rivière Bogue Chitto, ouest par les terres de W. D King ou "Spanish Head Eight" Nos 42 et 44, est par les terres autrefois appartenant à Edith Galloway, et sud par les terres de William Fontleroy, acquis par le vendeur présent P. F. Herwig (James H Magee)

160.00 acres de terre sur la rivière Bogue Chitto, borné au nord par ladite rivière, ouest par les terres de W. D. King est par les terres de J. L. Phillips, et sud par les terres de Willis Fauntleroy, étant la moitié inférieure de la moitié supérieure de la section 45 corporation 4 sud, 12 est, et la moitié supérieure de la moitié inférieure de la section 41, corporation 5 sud, étendue 12 est, étant la même terre acquise par le présent vendeur P. F. Herwig (Alexander Magee) à une vente publique, le 16 juin 1888.

320.00 Acres étant la moitié inférieure d'une section de terre, située dans la Paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, borné sur le nord par la rivière Bogue Chitto, Est par les terres de Abner Jenkins, Sr. Sud par des terres publiques et Ouest par les terres de Charles Magee Sr, contenant 320 acres acquis par le vendeur présent P. F Hewig. (J. L. Phillips de James F. Fussell, le 26 juillet 1886.)

PAROISSE JEFFERSON.

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, privilèges et ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé sur la Grande Ile, paroisse Jefferson, dans cet Etat et désigné par le numéro trente-un sur un plan dressé par F. M. Judice, ingénieur civil, daté du 5 janvier 1866, déposé pour référence en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire de cette ville, laquelle portion de terre mesure un arpent de face sur le Golfe du Mexique, une semblable façade sur la Baie Caminada s'étendant dud t Golf à ladite Baie et ayant une profondeur qui y appartient.

Les terres connues comme la fabrique Smith & Reed étant la façade de la section No 4 township 21 south range 24 est district sud-est de la Louisiane, ouest du fleuve Mississipi, situé sur la rive est du Bayou Bruleau, paroisse Jefferson, dans cet Etat, avec toutes les améliorations et structures de tous genres érigées dessus ou appartenant auxdites terres mesurant 18.32 acres, plus ou moins.

Un certain morceau de terre connu comme le "Harvey Tract" situé dans la Paroisse Jefferson, en cet Etat, étant la moitié Sud (S.1|2) de la section 19 et le terrain No 3 de la section 20 township 21, range 25 Est du sud-est district de la Louisiane ouest de la rivière Mississipi, mesurant 234.14 acres plus ou moins, d'après le certificat No 260 du Bureau des terres d'Etat.

PAROISSE DE LAFOURCHE.

Première—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Thibodaux dans la paroisse de Lafourche, Etat de la Louisiane, connu comme le coin nord ouest du lot No 171, sur une petite pièce de terre ou plan de onze lots tracé par G. S. Guion, par J. B. Grinage, le 10me jour de mai 1842 et déposé dans le bureau de l'architecte de la paroisse Lafourche, mesurant quarante-deux pieds huit pouces de face sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, borné de face et à l'ouest par la rue Harrison, au nord par le lot No 166, appartenant à C. S. Hawley, et au sud par une partie dudit lot No 171, appartenant autrefois à M. D. Nolan et maintenant à Adrien Molaison.

Les améliorations comprennent:

Deuxième—La moitié au nord d'un certain lot ou parcelle de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou y appartiennent de quelque façon que ce soit situé dans la paroisse de Lafourche, Etat de la Louisiane, sur la rive droite du Bayou Lafourche dans le voisinage immédiat de la ville de Thibodaux, à environ treize arpents dudit bayou, mesurant un arpent sur la rue St-Charles sur la largeur y appartenant, borné devant ou au nord par d'autres terres autrefois ou maintenant appartenant à Louis Sylvain Allain, au dessus ou à l'ouest par des terres autrefois ou maintenant appartenant à Mme H. F. Knoblock au-dessous, au-dessous ou à l'est par la rue St Charles, et en arrière ou au sud par le lot de Abraham Pattera. Les améliorations comprennent:

Troisième—Le lot No 3 sur un plan de subdivision ou lot No 42 du plan de la ville de Thibodaux, lequel plan de subdivision est annexé aux papiers de la succession de Marcellin Robichaux et de Terzille Bertrand, sa femme, en communauté, tous les deux décédés, ledit lot No 3 mesurant cinquante-cinq pieds, plus ou moins, le long de la rue Green, sa limite à l'ouest, soixante-sept pieds, plus ou moins, sur sa limite au sud le divisant du lot No 5; trente et un pieds, plus ou moins sur ses bornes à l'est, le divisant du lot No 4, et vingt six pieds, plus ou moins, sur ses bornes à l'est, le divisant du lot No 1, et quatre-vingt-un pieds, plus ou moins, sur ses bornes au nord, le divisant du lot No 2, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations comprennent.

Quatrième — Une certaine portion ou parcelle de terre, située dans la Paroisse Lafourche, Etat de la Louisiane, sur la rive droite du Bayou Lafourche, au-dessous et dans le voisinage immédiat de la ville de Thibodaux et à environ quinze arpents en arrière dudit bayou mesurant un arpent sur la ligne supérieure sur la largeur y appartenant, bornée en devant ou au nord par des terres maintenant ou autrefois appartenant à Mme H. F. Knoblock, au-dessous ou à l'est par des lots autrefois ou maintenant appartenant à L. S. Allain, en arrière ou au sud par des terres appartenant autrefois à Mme Knoblock, et au dessus ou à l'ouest par une rue la séparant des terres appartenant autrefois à Pierre Lagarde, maintenant divisées en lots appartenant à diverses personnes.

Cinquième—Une certaine parcelle ou lot de terre situé dans ladite paroisse de Lafourche, Etat de la Louisiane, sur la rive droite du bayou Lafourche, au-dessous et dans le voisinage immédiat de la ville de Thibodaux, et à environ douze ou treize arpents en arrière dudit bayou, mesurant deux cent trente pieds sur les lignes supérieure et inférieure, ou lignes à l'ouest et à l'est sur la largeur des terres dont il est une portion; borné devant ou au nord par des terres de L. S. Allain, au dessous ou à l'est par la rue St-Charles, en arrière du lot appartenant à Oscar Crozier, et au-dessus ou à l'ouest par le lot de Agnes Hawkins et autres, étant une portion d'une plus grande étendue de terre achetée par L. S. Allain, de la veuve Joseph Frodesick Gaudry en l'année 1859.

Conditions—La moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un et deux ans, démontrée par notes de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garanties par lien et privilège de vendeur, l'acte de vente devant contenir le pacte de "non aliénando", et de vente sans estimation, et 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas où un avocat serait employé pour collecter lesdites notes; excepté les terres bornées dans la paroisse St-Tammany qui doivent être garanties aussi par des sûretés négociables l'acquéreur devant assumer le paiement en plus et au-dessus du prix de l'adjudication et comme une partie de cela, toutes les dépenses habituelles, telle que certificats d'hypothèque de translation de propriété et de recherches de taxes, et leur proportion de toutes les taxes pour l'année dans laquelle l'adjudication est faite. Toutes les propriétés vendues sujettes aux baux courants, s'il y en a.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur par devant Félix J. Dreyfous, notaire, et les acquéreurs devant faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur achat au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

MM. Girault Farrar, Chas Rosen et Dart & Kernan, avocats.

23 mai—23 30—juin 6 13 20 24

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession vacante de Adolphe Lange.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,865—Division D—Attendu que Jas P. Cordill, administrateur public, a presenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession vacante de Adolphe Lange, avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Favrot et Friedrichs, avocats.

6 juin—6 10 15

Succession de Adam Franck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 89,867—Division C—Attendu que Dora Siheinick, veuve de Adam Franck, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adam Franck, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. J. Rivaik, avocat.

28 mai—28—juin 1 6

Succession de William P. Brewer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 89,783—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification (s'ils en ont eu peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par T. Richard Falvy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—John L. Feliciana, avocat.

2 juin..2 6 11

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, La.

CONSULAT DE FRANCE

Godchaux Building, 306-07

Bureaux ouverts au public de 9 heures à 2 heures.

AVIS.

Recherché dans un intérêt de famille:

Jean Baptiste Mallet (de Saint Plancart.)

Emile Adrey.

Maigne de St-Martin (Charles, Eugène François) né à Vic de Bigorre en 1834.

Documents à remettre à:

James Berkelmans.
Jean Marie Ferran.
Denis Lamarque.
Pierre Pujol.

une—1908

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1909.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 15-3 Cents par Jour, Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $2.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs Chambres 35 et 36, 606 Allée Commerciale, coin de la rue Camp.

6 mars

Société Psychologique Française.

Les personnes désireuses de faire partie de la

Société Française Psychologique

(EN FORMATION)

pour l'étude des Sciences Psychiques, tant au point de vue philosophique qu'au point de vue expérimental, sont priées de vouloir bien correspondre par lettre avec

MONSIEUR A. D'AVESNE,

2648, Touline avenue, New Orleans

20 mai—1m

RESTAURANT HENRI IV

Et Bureau de Placement

132 Passage de la Bourse,

Nouvelle-Orléans.

Table d'Hôte à 6 heures P. M.

Spécialités—Garbure, Boudin, Saucisses à la Béarnaise et Beefsteak aux Artichois.

Lunch et Repas à Toutes Heures à Prix Modérés.

Logement: Chambres 25 Sous.

SYLVAIN VIDALAT, Prop.

PHONE MAIN 1985.

4 mars—3m

SALLE DE BILLARDS

—DE—

MILLER

Parties entre Experts Tous les Soirs.

Tables nombreuses et les plus modernes aux Etats-Unis. Un établissement parfaitement tenu et des mieux fréquentés à la Nlle-Orléans.

116 Rue Royale; 117 Passage de la Bourse, près Canal.

J. MILLER, Propriétaire.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

AD. REMOND,

232 RUE BOURBON. New Orleans, La.

AGENCE GENERALE pour les: Livres, Journaux et Publications françaises

Tous les Almanachs Français pour 1909

HACHETTE, du Drapeau, Vermot, Nodot, Jeanne d'Arc, Notre-Dame de Lourdes, etc., etc.

Guide Franco-Américain pour 1909, 65 cts.

"In and Around the Old St-Louis Cathedral", par le Rév. C. M. Chambon, 2Noc—1an—dim

CHEMINS —DE— FER.

Heures d'arrivées et de départs.

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R.

Station Terminale, rue Canal

Aucun passager transporté entre la Nouvelle-Orléans et Slidell et les points intermédiaires.

DEPART

Tous les jours excepté dimanche.
Hopewell, Monticello, Tylortown, Folsom ..... 6:55 a m
Tous les jours excepté dimanche.
West Columbia, Tylertown, Folsom ..... 4:30 p m
Dimanche seulement.
West Columbia, Tylertown, Folsom ..... 5:35 p m
Excursions des dimanches
Toutes les stations ..... 8:00 a m
Excursions des mercredis
Covington, Abita Springs, Mandeville, Bayou Lacombe. 6:55 a m

ARRIVE

Tous les jours excepté dimanche.
Hopewell, Monticello, Tylestown, Folsom ..... 6:55 p m
Tous les jours excepté dimanche.
West Columbia, Tylertown, Folsom ..... 8:40 a m
Dimanche seulement.
West Columbia, Tylertown, Folsom ..... 10:10 a m
Excursion des dimanches
Toutes les stations ..... 8:00 p m
Excursions des mercredis
Covington, Abita Springs, Mandeville, Bayou Lacombe. 6:55 p m

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ARRIVE

N. Y. and N. O. Limited .... 9:45 am
Cincinnati & Florida express 7:25 am
Cincinnati, Chicago and N. Y. express ..... 8:35 pm
Montgomery Accom'n ..... 6:45 pm
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche 8:50 am
N. O.—Mobile Accom'n .... 11:59 am
Excursion dimanche ..... 8:05 pm

DEPART.

N. Y. and N. O. Limited .... 8:00 pm
Cincinnati & Florida express 8:45 pm
Cincinnati, Chicago and N. Y. express ..... 9:05 am
Montgomery Accom'n ..... 6:00 am
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche 3:25 pm
N. O.—Mobile Accom'n. ... 5:45 pm
Excursion dimanche ..... 7:30 am

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVES.

No 1 limited ..... 10:55 a m
3 Pan American special. 8:55 p m
5 local ..... 4:30 p m
9 points de Hattisburg .. 8:00 a m
Excursions du dimanche et mercredi pour Lumberton.
11 ..... 7 05 p m

DEPART.

No 6 local ..... 5:00 p m
4 Pan American special. 9 25 a m
8 Meridian et points int. 6:20 a m
2 limited ..... 7:50 p m
Excursions du dimanche et mercredi de Lumberton.
10 ..... 7 40 a m

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVER.

"The Limited", Chicago, St Louis Louisville et Cincinnati ..... 8:15 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati ..... 10:55 a m
Local Mail ..... 6:40 p m
Northern Express ..... 8:50 a m
McComb Accommodation ..... 9:50 a m
Excursion dimanche ..... 9:30 p m

DEPART.

"The Limited", Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati ..... 9:15 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati ..... 7:10 p m
Local Mail ..... 5:30 a m
Northern Express ..... 4:30 p m
McComb Accommodation .. 2:50 p m
Excursion dimanche ..... 7.45 a m

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVER.

Vicksburg express ..... 5:30 p m
Memphis Express ..... 8:10 a.m.
Baton Rouge et Woodville Accommodation ..... 9:40 a m
Excursion dimanche ..... 9:30 p m

DEPART.

Vicksburg express ..... 7:00 a m
Memphis Express ..... 3:15 p m
Baton Rouge et Woodville Accommodation ..... 4:15 p m
Excursion dimanche ..... 8:00 a m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVE

Tous les jours excepté dimanche.
De Belair et Shell Beach .... 9:10 a m
Dimanche seulement.
De Belair ..... 7:00 a m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger ..... 8:50 a m
De Shell Beach ..... 10:05 a m
Shell Beach ..... 6:00 p m

DEPART

Tous les jours excepté dimanche,
Pour Belair et Shell Beach .. 5:30 p m
Dimanche seulement.
Shell Beach ..... 8:45 a m
Belair ..... 8:45 a m
Shell Beach ..... 7 00 p m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVER.

Dimanche seulement.
Alger ..... 7:35 p m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger ..... 9:55 a m
Samedi et dimanche seulement.
Alger ..... 9:55 a m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger ..... 6:40 p m

DEPART.

Dimanche seulement.
Alger ..... 8:00 a m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger ..... 4:30 p m
Samedi et dimanche seulement.
Alger ..... 5:30 p m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger ..... 8 05 a m

Certains Pianos Vendus à $4.00 et $5.00 par mois chez GRUNEWALD

Pianos achetés, réparés, accordés, polis, échangés, etc.

E. CLAUDEL OPTICIEN 918 RUE DU CANAL

(Successeur de E. & L. Claudel.) En face de la Plus Grande Maison Blanche.

Pas de Succursale. VERRES DE COURSES. Près Baronne.

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No. 38. Commencé le 1er avril 1909

L'ARGENT ET L'AMOUR

GRAND ROMAN INÉDIT

PAR JACQUES BRIENNE

TROISIÈME PARTIE

LA COURSE A L'HERITAGE

V.

(*Suite.*)

—Tu as raison, dit Lucien, mais ai-je bien besoin de toi et de Mariette? N'importe quelle femme peut jouer le rôle.

Milou pâlit, puis il dit froidement:

—Non, parce que je connais le secret.

"Nous ne nous aimerions pas que nous serions obligés quand même de rester unis.

—Tu as peut être raison, dit Lucien, mais tout ceci demande réflexion, nous en reparlerons un de ces jours.

Milou répondit d'abord:

—Quand tu voudras, moi je ne suis pas pressé par la misère.

—Oh! dit négligemment Lucien, un mois de plus ou de moins de vache enragée, qu'est-ce que cela dans une existence?

"Tu réfléchis à ces choses depuis longtemps, j'ai bien le droit d'y réfléchir un peu, moi aussi.

Milou parla froidement, mais il y avait dans ses paroles des grondements de menaces.

—Lucien, tu te moques de moi parce que tu crois que c'est moi qui ai besoin de toi; tu te trompes, j'ai plusieurs moyens de toucher ma part de cet héritage et le seul motif qui m'a fait choisir la combinaison que j'ai adoptée, c'est qu'elle te tire d'affaire en même temps que moi.

—Je te croirai, déclara Lucien, quand tu m'aurai indiqué ces autres moyens.

"J'ai bluffé trop souvent pour me laisser prendre au bluff des autres.

Milou hésita un instant.

Il sentait dangereux de dire ce qu'il allait dire, mais c'était peut-être devenu nécessaire.

Crois tu, interrogea-t-il enfin, qu'il ne serait pas plus commode pour moi, et moins risqué, de partager avec Marthe?

—Il faudrait d'abord que tu trouves Marthe?

Lucien regardait avidement Milou, mais Milou eut une réponse évasive.

—Pourquoi ne la trouverai-je pas, si j'avais besoin d'elle?

"Je t'ai bien trouvé, toi.

Un tremblement presque imperceptible dans la voix de Milou, fit comprendre la vérité à Lucien.

Il sourit, songeant:

—Marthe est à Paris.

VII

Milou arrivait devant sa maison lorsqu'il eut l'impression qu'on le suivait. Il se retourna et sur le trottoir d'en face il aperçut Lucien.....

—Ah! ah! mon gaillard, dit-il, tu voudrais savoir où je demeure, peut-être, mais surtout tu t'imagines que je serais assez gentil pour te donner de cette façon simple l'adresse de Marthe.

"Eh bien, puisque tu veux marcher, tu marcheras.

Et d'un air très naturel il continua sa route, descendit lentement jusqu'aux grands boulevards, s'arrêta dans divers cafés souriant malicieusement à l'idée que Lucien ne pouvait faire comme lui.

—Va on te donnera soif, mon petit!

Enfin, quand il trouva que les pauses et les courses du jeune docteur étaient suffisantes, il prit un fiacre.

Il rentra chez lui en voiture après la plus capricieuse des promenades.

Il y avait quinze jours que sa dernière visite chez Marthe avait eu lieu lorsqu'un hasard lui fit rencontrer mademoiselle Julia.

Elle se précipita vers lui, bavarde intarissable.

Il l'écouta avec bienveillance.

Les négociations étaient bien difficiles du côté de Lucien, peut-être une occasion se présenterait de les reprendre avec Marthe.

Dans tous les cas, il pourrait obtenir de la gouvernante des renseignements intéressants.

Il la quitta sans avoir rien appris d'utile et revint voir Lucien qu'il avait négligé depuis quelque temps.

Il ne fallait pas, en effet, manifester trop d'empressement.

Le temps ne pouvait guère qu'énerver Lucien malheureux.

Milou voyait aussi ses ressources diminuer, mais il était encore loin d'être pressé par la faim.

Somme toute, le temps était son allié.

Les deux hommes s'abordèrent en amis, quoiqu'ils eussent maintenant, l'un pour l'autre, des sentiments fort douteux.

—J'ai été très occupé ces temps-ci, dit Milou, par une affaire assez importante, quoiqu'elle soit loin de valoir l'héritage Mauran.

—Ah! dit Lucien, et ça a-t-il bien marché?

—Mieux que je n'espérais. Je ne comptais guère que sur une quarantaine de mille francs, et j'en touche, demain, soixante mille.

—Si tu étais un véritable ami, dit Lucien tu m'en prêterais la moitié.

—Je suis un véritable ami, répliqua Milou, malheureusement tu me demandes l'impossible. Cet argent m'est nécessaire pour une autre affaire plus importante. Un homme d'affaires, comme un grand commerçant, n'est riche que le jour où il se retire. Jusque là son argent doit travailler et il a toujours trop peu d'ouvriers, je veux dire trop peu de billets de mille, pour tous les projets qu'il mène de front. Me demander de te prêter de l'argent, c'est comme si tu avais demandé à Napoléon, quand, au lendemain d'une victoire, il engageait une nouvelle guerre, de licencier une partie de son armée.

—Et puis, dit Lucien, toi qui étais habitué à me voir plus riche que toi, tu éprouves comme un plaisir de revanche à constater ma misère.

—Tu exprimes là, avoua Milou, un sentiment naturel et, comme on dit, bien humain.

"Je l'éprouverais certainement s'il s'agissait de tout autre. Mais je t'en prie, mon cher Lucien, n'oublie jamais que je suis ton ami.

—En outre, remarqua encore le jeune docteur, tu trouves peut être utile à tes projets de me laisser manquer de tout.

"On n'envoie pas de vivres dans la ville qu'on assiège.

—Tu parles bien, ô grand capitaine! mais tu confonds toujours toutes choses tu n'es pas l'ennemi, tu es l'allié que je désire.

—Pourquoi n'essaies-tu pas de m'attirer par des bienfaits! La reconnaissance est peut-être le sentiment qui aurait le plus d'empire sur mon cœur.

—J'en suis tellement persuadé, affirma Milou avec un sourire presque imperceptible, que si je n'avais besoin de tous mes fonds, pour une très grosse et très difficile opération, je t'apporterais aussitôt que je les aurais touchés, les soixante mille francs qu'on me remet demain.

Ils se turent assez longtemps, puis Milou se leva, déclarant:

—Si tu n'as rien à me dire, je m'en vais.

—Non, dit Lucien, ne t'en va pas.

"L'affaire que tu m'as proposée l'autre jour ne me convient pas, du moins sous la forme où tu me l'as proposée.

—C'est très bien, dit Milou, je sais quelqu'un à qui elle convien[illegible]dra.

—Comment cela? C'est moi qui ai la lettre.

—Oh! dit Milou, la crois-tu si nécessaire que cela la lettre? Que Marthe se présente chez Lorber, avec n'importe quel papier qui prouve son identité et la lettre devient inutile.

—C'est trop évident, dit Lucien, mais il est évident aussi que tu te moques de moi, en ce moment.

"J'ai beaucoup réfléchi à toutes ces choses et j'ai compris que l'affaire avec Marthe présentant moins de difficultés et surtout beaucoup moins de risques, tu devais la préférer, nécessairement.

"Donc, tu l'as préférée, mais pour une raison que j'ignore, le coup a manqué et c'est alors que tu t'es retourné vers moi.

"Tiens, l'autre soir, j'ai ri de moi, comme on rit d'un imbécile.

"Je t'avais suivi dans l'espoir de connaître par ce moyen la demeure de Marthe.

"C'était absurde.

"La maison de Marthe est un endroit où tu ne retournes plus.

"Si elle ne t'avait pas mis à la porte, tu ne serais pas ici.

Milou répondit avec le plus grand calme.

—Tu raisonnes admirablement, mais il n'est rien de trompeur